

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**(21) **N° 80 11764**

(54) Tablette de rangement s'escamotant automatiquement.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 B 5/04; B 60 R 5/04, 7/00.

(22) Date de dépôt..... 23 mai 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 51 du 18-12-1981.(71) Déposant : SOCIETE ANONYME AUTOMOBILES CITROEN, régie par les articles 118 à 150
de la loi sur les sociétés commerciales et AUTOMOBILES PEUGEOT, résidant en France.

(72) Invention de : André Pierre Lalanne.

(73) Titulaire : *Idem* (71)(74) Mandataire : Cabinet Claude Boivin,
9, rue Edouard-Charton, 78000 Versailles.

Tablette de Rangement s'escamotant automatiquement.

La présente invention concerne une tablette de rangement dont un bord est articulé sur un panneau mobile relevable, par exemple un hayon d'un véhicule automobile, et qui vient automatiquement en position escamotée lorsqu'on relève le panneau de façon 5 à dégager l'espace se trouvant sous ce panneau.

On a proposé divers dispositifs pour dégager ou améliorer l'accès au coffre à bagages d'un véhicule automobile, en particulier pour assurer un escamotage automatique de la plage arrière de rangement lorsqu'on relève le hayon. Mais ces dispositifs sont 10 généralement complexes, donc coûteux et peu fiables.

La présente invention a pour objet une tablette de rangement qui est, au contraire, amenée automatiquement en position escamotée par des moyens très simples.

La tablette selon l'invention, qui est suspendue bi-latéralement au panneau, par des cordons souples, à son bord opposé, à 15 son articulation ou au voisinage de ce bord, est caractérisée en ce que les cordons souples sont accouplés en série avec des moyens élastiques qui, lorsque la tablette est horizontale, exercent sur ces cordons, un effort de traction dirigé en sens contraire à ce- 20 lui de l'effort dû au poids de la tablette et, au plus égal à ce dernier effort.

Lorsque la tablette est horizontale, l'effort dû au poids de la tablette est prédominant de sorte que cette tablette est maintenue en appui sur une butée ou un support.

25 Lorsqu'on relève le panneau mobile, la tablette devient progressivement oblique de sorte que l'effort exercé sur le cordon et dû au poids de cette tablette diminue. L'effort exercé par les moyens élastiques devient prépondérant de sorte que la longueur totale des cordons et des moyens élastiques diminue et que la tablette pivote par rapport au panneau en se rapprochant de ce panneau. 30

Il pourrait être prévu des moyens élastiques propres à chaque cordon. Mais, dans un mode de réalisation avantageux de l'invention, les deux cordons souples sont accouplés en série avec un 35 même élément élastique interposé entre eux, en formant un ensemble de longueur variable. Cet ensemble peut être partiellement logé dans un fourreau fixé sur la tablette, parallèlement à son axe d'articulation sur le panneau relevable, à proximité du bord opposé

à cet axe.

On a décrit ci-après, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation d'une tablette ou plage arrière d'un véhicule automobile accouplée selon l'invention au hayon arrière de ce véhicule, avec référence au dessin annexé dans lequel :

La Figure 1 montre en élévation la tablette en position d'utilisation, le hayon étant rabattu;

La Figure 2 est une vue semblable à la Figure 1, au cours du relevage du hayon;

La Figure 3 est une vue semblable à la Figure 1, le hayon étant relevé;

La Figure 4 est une vue en coupe axiale d'une partie des moyens de suspension de la tablette.

Au dessin, on voit en 1 la caisse ou carrosserie d'un véhicule automobile qui comporte à sa partie arrière un hayon 2 monté pivotant en 3 sur la caisse 1. La référence 4 désigne le dossier du siège arrière du véhicule.

Une tablette de rangement 5 est articulée sur le hayon 2 autour d'un axe 6 situé sensiblement dans le plan horizontal du bord supérieur du dossier 4. La tablette 5 comporte à sa partie avant un fourreau 7 parallèle à l'axe 6 et pouvant venir reposer sur une console 8 portée par le bord supérieur du dossier 4.

A l'intérieur du fourreau 7 est disposé un élément élastique 9, qui est constitué par exemple par un sandow et dont chacune des extrémités est reliée par l'intermédiaire d'une butée 10 à un cordon souple 11. Celui-ci traverse un palier 12 fixé à l'extrémité correspondante du fourreau 7 et est terminé par une rondelle d'arrêt 13 et un anneau 14; cet anneau est fixé à un crochet 15 fixé au hayon 2 et éloigné de l'axe 6 d'une distance sensiblement égale à la longueur de la tablette 5. L'élément élastique 9, en tirant sur le cordon 11, tend ainsi à faire pivoter la tablette 5 vers le haut.

Les butées 10 ont une section transversale voisine de la section interne du fourreau 7 de sorte que l'élément élastique 9 et les cordons 11 sont maintenus dans l'axe du fourreau et ne risquent pas de frotter contre la paroi de celui-ci. Pour faciliter le déplacement de ces butées, le fourreau peut comporter un revêtement intérieur anti-friction 16.

Les caractéristiques de l'élément élastique 9 sont déterminées d'une part de manière que, lorsque les anneaux 14 sont li-

bres, il rappelle les cordons 11 à l'intérieur du fourreau et maintienne les rondelles d'arrêt 13 en appui sur les paliers 12, et, d'autre part, de manière que, lorsque les anneaux 14 sont fixés aux crochets 15, il exerce sur les cordons 11 des efforts de traction compensant au plus l'action de la gravité qui tend à rabattre la tablette 5 et à appliquer le fourreau 5 sur la console 8.

La Figure 1 montre le hayon 2 en position normale de fermeture. La tablette 5 est horizontale et repose sur la console 8, son poids étant pratiquement équilibré par la traction exercée sur 10 les cordons 11 par l'élément élastique 9. On peut éventuellement prévoir un moyen pour verrouiller provisoirement la tablette en position afin que cette dernière soit stable malgré les sollicitations dynamiques auxquelles la tablette peut être soumise.

Lorsqu'on relève le hayon 2, celui-ci entraîne la tablette 15 5 et tend à l'amener dans la position verticale. Mais au fur et à mesure que la tablette se redresse, le couple dû à son poids diminue de sorte que les efforts de traction exercés par l'élément élastique 9 deviennent prépondérants et que l'angle formé par la tablette et le hayon diminue progressivement (Figure 2 et 3). La 20 tablette se rapproche du hayon et finit par se plaquer pratiquement sur lui (Figure 3), en dégageant ainsi totalement l'accès aux bagages stockés dans le coffre.

Lorsqu'on abaisse à nouveau le hayon, la tablette s'écarte progressivement du hayon et, en fin de mouvement, le fourreau 7 25 vient reposer sur la gouttière 8.

Lorsque le hayon est en position fermée, on peut décrocher les anneaux 14. Si on déplace le dossier 4 pour dégager le fourreau 7 de la gouttière 8, la tablette pivote alors vers le bas autour de l'axe 6 et vient occuper la position représentée en traits mixtes à la Figure 1 et dans laquelle elle est plaquée contre la partie inférieure du hayon. Les cordons 11 sont alors escamotés à l'intérieur du fourreau 7, les rondelles d'arrêt 13 étant en appui contre les paliers 12.

Les butées 10 peuvent être disposées de manière à venir au 35 contact des paliers 12 lorsque la tablette 5 est horizontale. Elles forment ainsi arrêtoirs et déterminent une position stable de la tablette 5. On peut alors éventuellement supprimer la console 8 et même rabattre ou retirer le dossier 4, ce qui permet de disposer une charge longue dans le véhicule.

40 Il va de soi que la présente invention ne doit pas être

considérée comme limitée au mode de réalisation décrit et représenté, mais en couvre, au contraire, toutes les variantes.

REVENDICATIONS

1. - Tablette de rangement dont un bord est articulé sur un panneau (2) mobile relevable et qui est suspendue bi-latéralement au panneau, par des cordons souples (11), à son bord opposé à son articulation (6) ou au voisinage de ce bord, caractérisée en 5 ce que les cordons souples (11) sont accouplés en série avec des moyens élastiques (9) qui, lorsque la tablette (5) est horizontale, exercent sur ces cordons un effort de traction dirigé en sens contraire à celui de l'effort dû au poids de la tablette et, au plus, égal à ce dernier effort.
- 10 2. - Tablette selon la revendication 1, caractérisée en ce que les deux cordons souples (11) sont accouplés en série avec un même élément élastique (9) interposé entre eux, en formant un ensemble de longueur variable.
- 15 3. - Tablette selon la revendication 2, caractérisée en ce que ledit ensemble est partiellement logé dans un fourreau (7) fixé sur la tablette (5), parallèlement à son axe d'articulation (6) sur le panneau relevable (2), à proximité du bord opposé à cet axe.
- 20 4. - Tablette selon la revendication 3, caractérisée en ce que le fourreau (7) comporte, à chacune de ses extrémités, un p-lier(12) dans lequel l'un des cordons (11) peut coulisser.
- 25 5. - Tablette selon la revendication 3 ou 4, caractérisée en ce que chacun des cordons (11) porte, à l'intérieur du fourreau (7), une butée (10) mobile axialement dans ce fourreau et assurant le guidage du cordon dans ledit fourreau.
- 30 6. - Tablette selon la revendication 5, caractérisée en ce que la butée(10) est disposée de manière à venir au contact d'une paroi (12) fermant latéralement le fourreau, lorsque la tablette est en position horizontale.
- 35 7. - Tablette selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que chacun des cordons souples (11) est muni, à son extrémité libre, d'un anneau ou crochet (14), propre à le fixer de manière amovible au panneau mobile (2).
- 40 8. - Tablette selon l'une quelconque des revendications 3 à 6 et la revendication 7, caractérisée en ce que l'élément élastique est déterminé de manière à ramener pratiquement totalement chacun des cordons souples (11) à l'intérieur du fourreau (7) lorsque ce cordon est détaché du panneau mobile (2).
- 45 9. - Tablette selon l'une quelconque des revendications pré-

céderentes, caractérisée en ce que chacun des cordons souples (11) est fixé au panneau mobile (5) en un point éloigné de l'axe d'articulation (6) de ce panneau, d'une distance sensiblement égale à la longueur de la tablette (5).

PL. UNIQUE

